

Contribution de la Confédération européenne des syndicats (CES) au Débat Public sur les Nanotechnologies

Joël Decaillon

Secrétaire confédéral de la CES

« Dans le monde nanométrique, le ciel est la limite », s'amuse à dire les experts des nanotechnologies. La boutade ne s'applique pas aux seules promesses de progrès divers attendus des nanos. Elle illustre aussi le grand saut dans l'inconnu que s'appêtent à faire – si ce n'est déjà fait – les pays industrialisés et leurs concurrents dit « émergents ».

Toute rupture technologique comporte une part de risque et s'accompagne généralement de débats houleux entre, pour caricaturer, « partisans du progrès » et « tenants du catastrophisme ».

Déjà en plein XIX^e siècle, le développement du chemin de fer en Europe avait déchaîné les passions. Certains hommes d'Eglise, parmi d'autres, n'hésitaient pas à mettre en garde leurs fidèles contre une « invention diabolique » qui « risquait de précipiter le déclin de l'homme ».

La controverse au sujet des OGM constitue l'exemple le plus récent de l'irruption dans la sphère publique de ce type de polémique. Dans le cas des nanotechnologies, les discrètes réunions et autres séminaires d'experts ont pris le pas sur l'agora, comme si les décideurs – politiques, économiques, scientifiques, etc. - voulaient à tout prix éviter la répétition d'un scénario de type OGM.

Quand on s'entretient avec des acteurs du monde des nanotechnologies, il est caractéristique de constater combien ils prennent pour acquis la transformation progressive de notre société par les technologies de l'infiniment petit. Beaucoup, et pas uniquement des représentants du monde économique, estiment que la société ne peut se passer de leurs retombées positives. La CES et ses membres pensent que cet argument des bénéfices sociétaux ne saurait légitimer le déploiement des nanotechnologies en-dehors de tout contrôle démocratique.

Pourquoi un véritable débat de société est-il nécessaire ? Tout d'abord, de par la nature tout à fait inédite des nanoparticules. Dans ce monde nouveau, tous les scientifiques en conviennent, les lois classiques de la science sont inopérantes. A l'échelle nanométrique, les particules et les objets qui en découlent possèdent des propriétés particulières et présentent un comportement unique. Comment ces nanoparticules, seules ou combinées entre elles ou à des substances macroscopiques, vont-elles interagir avec notre corps et notre environnement ? Comment va-t-on gérer la délicate problématique du recyclage et de l'élimination des nano-produits, ces biens de consommation de plus en plus présents qui contiennent des nanoparticules ? Peut-on accepter que les consommateurs et les travailleurs soient exposés sans même le savoir à des substances dont on ignore largement les propriétés toxicologiques ?

A côté de ces interrogations qui portent sur les risques sanitaires et environnementaux, les nanotechnologies soulèvent d'autres questions fondamentales pour l'avenir de nos sociétés. Elles portent notamment sur la protection de la vie privée, le contrôle de ces technologies et leur éventuelle utilisation comme instrument de domination, la transformation des rapports sociaux et de notre rapport à la nature.

Les responsables publics se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Soit ils continuent à miser aveuglement sur les nanotechnologies, en espérant que les risques seront rapidement maîtrisés ou, plus cyniquement, que la chaîne des responsabilités sera à terme si diffuse que la société se refusera à chercher des coupables. Soit ils choisissent de mener une véritable politique du dialogue avec les citoyens sur un thème qui engage notre avenir à tous.

A eux de choisir.

La CES a adopté une première [résolution sur les nanotechnologies et les nanomatériaux](#) en juin 2008. L'application du principe de précaution constitue la revendication centrale des travailleurs européens. La résolution émet une série de demandes liées à différents volets du développement des nanotechnologies :

Mise sur le marché :

- ▶ Application du principe « No data, no market » qui s'inscrit au centre de la nouvelle législation européenne sur les substances chimiques (REACH): en l'absence de données suffisantes qui démontrent l'innocuité pour la santé humaine et l'environnement, la mise sur le marché des formes nanométriques des substances chimiques devrait être interdite ;
- ▶ Soumettre à la procédure d'enregistrement prévue dans REACH tous les nanomatériaux, y compris ceux produits ou importés en quantité inférieure à une tonne par an ;
- ▶ Exiger un rapport de sécurité chimique pour toutes les substances enregistrées dans REACH pour lesquelles une utilisation à l'échelle nanométrique a été identifiée.

Protection des travailleurs :

- ▶ Modifier la directive sur la protection des travailleurs contre les risques chimiques (98/24/EC) afin de contraindre les employeurs à mettre en place des mesures de réduction des risques pour des substances dont l'innocuité n'est pas prouvée ;
- ▶ Associer les travailleurs et leurs représentants dans l'évaluation et la réduction des risques liés aux nanomatériaux ;
- ▶ Améliorer l'information des travailleurs quant à la présence de nanomatériaux dans les produits auxquels ils sont exposés : les Fiches de données de sécurité doivent signaler la présence de nanomatériaux ;
- ▶ Assurer la formation et le suivi médical des travailleurs exposés aux nanomatériaux.

Recherche et développement :

- ▶ Allouer au moins 15 % des budgets de la recherche publique aux aspects santé et environnement ;
- ▶ Inclure obligatoirement les aspects santé et sécurité au travail dans tous les projets de recherche.

La CES invite la Commission européenne et tous les États membres de l'UE à assurer une véritable participation des citoyens européens au débat sur les nouvelles technologies.